

## COMMISSION 1



### Statistiques, prospective, planification et programmation

#### Budgétisation sensible au genre et au changement climatique

## Partage d'expérience et bonnes pratiques en matière de budgétisation sensible au climat et à l'environnement dans le contexte du budget programme – Togo

*Par M. ASSIGNON Kokou Mawudoudzi, Inspecteur Central du Trésor à la Direction générale du budget et des finances (DGBF), membre du noyau des experts budget vert à la DGBF*

Version édition

La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement constituent de nos jours, un défi mais aussi un engagement des Etats pour préserver la nature et assurer de meilleures conditions de vie aux populations. De plus en plus, les questions climatiques et environnementales deviennent une préoccupation pour les Etats et sont introduites dans les sujets économiques et dans la gestion des finances publiques. En effet, les effets néfastes des changements climatiques provoquent des situations d'urgence nécessitant des décaissements extrabudgétaires menaçant la stabilité macro-budgétaire en raison du coût de la dette et des chocs subis par le produit intérieur brut (PIB) ainsi que les pressions exercées sur le taux de change et l'inflation. Il n'est plus besoin de démontrer les pertes induites par les effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement sur le PIB et leurs implications extra-budgétaires sur la structure des finances publiques des pays en développement. Il est démontré qu'en Afrique, le changement climatique devrait entraîner une chute de 3% du PIB entre 2015 et 2030 et d'autres pays prévoyaient encore des pertes plus énormes<sup>1</sup>.

Il paraît alors nécessaire de mener des actions pour que les aspects des changements climatiques et de protection de l'environnement soient pris en compte dans la gestion des finances publiques désormais orientée vers la gestion axée sur les résultats, à travers le budget programme. C'est ainsi que le Togo a entrepris dans le champ de la réforme des finances publiques, la budgétisation sensible au climat et à l'environnement.

**Comment alors définir la réforme portant sur la budgétisation verte et comment le Togo a-t-il procédé dans le contexte du budget programme ?** Afin de répondre à ces questions, la présente note sera articulée autour de 4 parties : la conception et le contenu de la réforme (I) ; la mise en œuvre de la réforme (II) ; les risques et

<sup>1</sup> CABRI, Note d'orientation 2021 sur l'intégration du changement climatique dans la budgétisation et les finances.

# Réformes des finances publiques en Afrique francophone

difficultés associées (III) et les perspectives et recommandations (IV). L'objectif de cette note est de présenter et de partager l'expérience du Togo en matière de réforme budgétaire sur la budgétisation verte dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme. Elle permettra alors de livrer les résultats acquis de la mise en œuvre de la budgétisation verte, de partager les éventuels goulots d'étranglement au processus et de formuler des recommandations pour la gestion des finances publiques.

## I. Conception et contenu de la réforme

L'impact budgétaire des effets et problèmes climatiques et environnementaux sur les finances publiques a incité le Togo à entreprendre la réforme sur la budgétisation sensible au climat et à l'environnement (budgétisation verte). La réforme budgétaire verte au Togo s'est inscrite (1) dans une démarche de nécessité de prise en compte des aspects climatiques et environnementaux dans la gestion des finances publiques et (2) s'est fondée sur les acquis du budget programme et du budget sensible au genre.

### 1.1 Démarche de la réforme budgétaire verte

Situé sur la côte de l'Afrique de l'ouest, le Togo constitue un pays vulnérable aux catastrophes naturelles qui deviennent non seulement intenses mais fréquentes et affectent le secteur agricole qui domine l'activité économique. Outre l'impact sur la production agricole qui fait baisser la productivité, l'effet est aussi ressenti sur les dommages aux investissements et aux infrastructures et font accroître le nombre de cas sociaux à prendre en charge par l'Etat.

A titre d'exemple, le nombre d'assistances accordées par l'Agence nationale de la protection civile (ANPC), en cas de sinistre, pour l'amélioration de la résilience des populations face aux risques de catastrophes en matière de prévention, de préparation et de réponse, connaît une hausse chaque année, alors que le taux de progression des ressources<sup>2</sup> supportant lesdites charges est nulle.

**Tableau 1 : Evolution moyenne des assistances de l'ANPC pour la résilience des populations face aux risques de catastrophes**

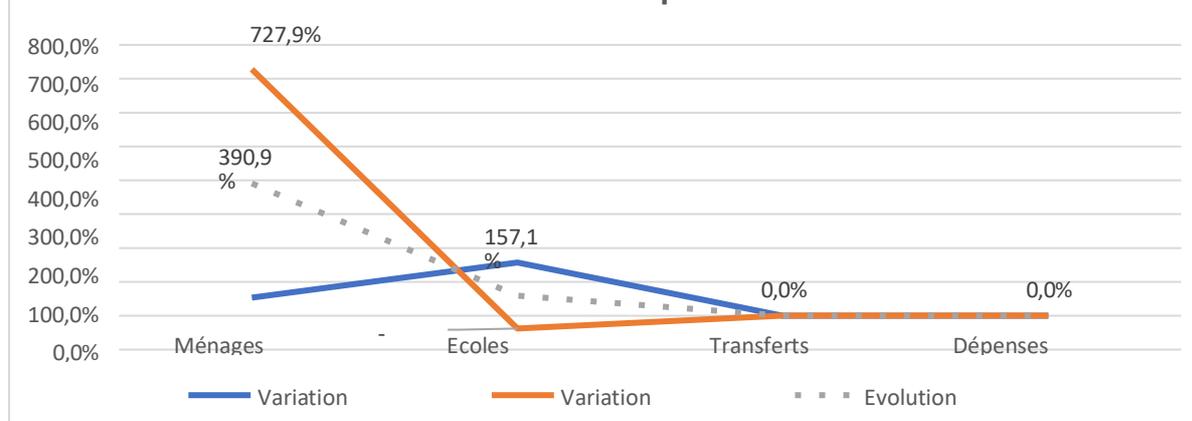
	2021	2022	2023	Variation 2022/2021	Variation 2023/2022	Moyenne variation
Ménages assistés	2198	3382	28000	53,9%	727,9%	390,9%
Ecoles assistées	35	90	56	157,1%	-37,8%	59,7%
Transferts ANPC (*)	800	800	800	0,0%	0,0%	0,0%
Dépenses d'urgences (*)	1 000	1 000	1 000	0,0%	0,0%	0,0%

Source : Budget citoyen 2023

\*Montants en millions de francs CFA

<sup>2</sup> Il est à signaler que la prise en charge des sinistrés se fait aussi sur d'autres lignes de dépenses communes. Cette étude ne prend pas en compte ces lignes logées en dotations communes et se limitera donc aux transferts accordés à l'ANPC et aux dépenses d'urgences.

**Graphique 1 : Evolution moyenne des assistances dues au changement climatique et financement**



La réforme budgétaire verte amorcée par le Togo dès l'exercice 2023 s'est ancrée dans une vision définie à travers des objectifs ambitieux retracés dans la stratégie nationale à travers la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Ceux-ci visent en effet à protéger les côtes contre l'érosion, à diminuer l'émission des gaz à effet de serre par la promotion des véhicules électriques et à mettre en œuvre le cadre juridique nécessaire à une protection renforcée de l'environnement. Ces ambitions sont traduites dans les projets prioritaires et réforme de la FDR « Réponse aux risques climatiques majeurs » ; « Programme de mobilité verte » et la « Réforme de la législation environnementale ».

La mise en place de la réforme dispose d'un arsenal juridique national et divers traités ratifiés en matière de changements climatiques et de la protection nationale. Ainsi, à titre illustratif, à travers la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement, le législateur togolais a fixé le cadre légal de gestion de l'environnement tel que prévu par la loi fondamentale.

### 1.2 Bonnes pratiques acquises du budget programme et du budget sensible au genre

Le Togo a basculé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à une gestion budgétaire axée sur les objectifs à travers le budget-programme. Ce mode de gestion budgétaire qui ne se focalise plus sur le volume de crédits accordés pour la réalisation des dépenses mais plutôt sur l'atteinte des objectifs et résultats, a fait objet d'un vaste champ de réforme budgétaire. A la suite du basculement en budget-programme, le Togo a entrepris la budgétisation sensible au genre en prenant en compte dans le budget, les aspects de réduction de disparités et d'inégalités. La mise en place de cette réforme a nécessité la mobilisation et la synergie des acteurs constitués en experts nationaux dans tous les ministères et ayant suivi diverses formations, pour répondre aux exigences de la loi organique n°2014-013 relative aux lois de finances (LOLF) du 27 juin 2014 qui consacre le budget programme.

Afin d'asseoir cette réforme, de nombreux outils ont été élaborés notamment le canevas d'élaboration des Documents de programmation pluriannuelle de dépenses (DPPD), de Projets annuels de performance (PAP) ainsi que celui du budget programme de l'Etat, le guide du budget-programme. S'agissant du budget sensible au genre, les outils développés ont permis de ressortir : des canevas de marquage pour identifier les dépenses genre en parfaite connexion avec le budget programme

## Réformes des finances publiques en Afrique francophone

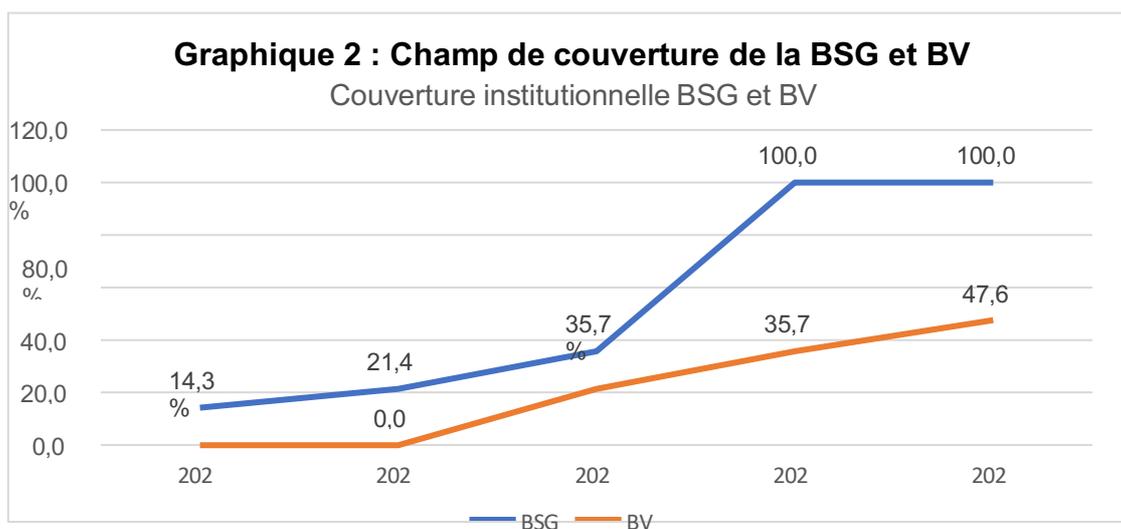
en intégrant les objectifs genre au cadre de performance ; le manuel d'élaboration du budget sensible au genre. Dans le contexte du budget programme, le Togo a élaboré le premier document budgétaire sensible au genre (BSG) en 2021 pour l'exercice 2022. L'élaboration dudit document est actée en 2021 par la lettre de cadrage budgétaire du premier ministre. Un autre arrêté du Ministère de l'économie et des finances (MEF) portant publication des documents à caractère économique, financier et budgétaire, fait obligation de publier tous les documents budgétaires genre. Sa pertinence est actée par les résultats de l'évaluation de performance des finances publiques basées sur le genre « PEFA Genre » réalisé en 2022. En la même année et dans la perspective de disposer d'une budgétisation sensible au climat, le pays s'est félicité d'être le premier de l'UEMOA à avoir réalisé le PEFA Climat ayant permis de diagnostiquer les atouts et les fragilités du système de gestion des finances publiques.

Tout comme pour le budget programme, le Budget sensible au genre est intégré au calendrier budgétaire opérationnel et son implémentation est préparée par les cellules focales genre, appuyés par une équipe d'experts nationaux en BSG mise en place et composé des acteurs venant des ministères et institutions stratégiques. La coordination s'assure par la Direction générale du budget et des finances, avec l'encadrement technique du conseiller résident FAD/FMI. Sur le plan technique à l'échelle ministérielle, le budget programme et le budget sensible au genre sont préparés par la direction des affaires financières.

**Tableau 2 : progression des ministères et institutions couverts par la réforme de la budgétisation verte et de la budgétisation sensible au genre**

Nombre de ministères et institutions	2021	2022	2023	2024	2025
BSG	6	9	15	42	42
BV	0	0	9	15	20
Total réformes BSG et BV	6	9	24	57	62
Total ministères et institutions	42	42	42	42	42
BSG %	14,3%	21,4%	35,7%	100,0%	100,0%
BV %	0,0%	0,0%	21,4%	35,7%	47,6%

Source : DBSG et DBV 2024



## *Réformes des finances publiques en Afrique francophone*

Fort des expériences et acquis du budget programme et du budget sensible au genre, la réforme sur la budgétisation verte adopte une démarche analogue. Ainsi, l'ancrage dans le processus budgétaire a débuté avec une phase pilote retenant 9 ministères dans la lettre de cadrage budgétaire, exercice 2024, sur la base de leur vulnérabilité aux changements climatiques, le potentiel d'atténuation et le fort impact sur l'environnement. Il s'agit des ministères en charge de la santé, l'eau, l'agriculture, l'urbanisme, les transports, l'énergie, les travaux publics, les pistes rurales et l'environnement.

La réforme a permis de capitaliser du budget sensible au genre, une méthodologie d'arbre de décision pour réaliser le marquage des dépenses vertes en 2 axes (climat et environnement) et 6 segments (adaptation, atténuation, eau, biodiversité, déchet et pollution), qui s'avère complexe, vu le nombre de segments, comparativement au genre qui se limite à 1.

De même, le cadre de performance des programmes budgétaires a été revu avec des objectifs, indicateurs et cibles « verts » et l'introduction d'une action budgétaire verte dans le programme de soutien.

Sur le plan informatique, il est créé dans le Système d'information, des codes qui permettront de suivre l'élaboration, l'exécution et le reporting budgétaire et comptable des dépenses liées aux changements climatiques et à l'environnement.

A la suite du document budgétaire sensible au genre, la documentation budgétaire de la loi de finances s'enrichit désormais avec l'élaboration du document budget vert. En 2023, le Togo réussit à élaborer son premier document budget vert 2024-2026, qui est annexé au projet de loi de finances, exercice 2024.

Après avoir relevé la nécessité de la budgétisation verte (BV) et identifié les atouts du budget programme et du budget sensible au genre, comment la réforme sur la budgétisation sensible au climat et à l'environnement est-elle mise en œuvre ?

### **II. Mise en œuvre de la réforme sur la budgétisation verte**

La mise en œuvre de la budgétisation sensible au climat et à l'environnement sera élucidée à travers les préalables (1) ; les efforts et résultats atteints (2).

#### **II.1 Préalables à la réforme**

Afin d'asseoir la réforme sur la budgétisation verte au Togo, des actions ont été menées avec l'appui et l'encadrement de Mme la conseillère du Fonds monétaire international (FMI), sur les plans organisationnel et institutionnel. Celles-ci sont notamment relatives à l'organisation du processus de la budgétisation verte, à l'immersion des acteurs budgétaires, environnementalistes sur les concepts de climat, environnement, budget et à l'appel du MEF pour une mission d'assistance technique du FMI en budgétisation sensible au climat.

Le point de départ de la mise en œuvre de la réforme a été la responsabilisation des acteurs chargés de conduire le processus. Ainsi, a été nommé à la Direction générale du budget et des finances, le point focal BV et désignés à ses côtés 2 points focaux, qui se sont constitués en noyau BV. Pour enclencher le processus, le noyau s'est approché du ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) pour

## *Réformes des finances publiques en Afrique francophone*

un diagnostic et des échanges sur la situation de référence de la prise en compte du climat<sup>3</sup> dans le processus de planification et de budgétisation. Il a été identifié des acteurs provenant des services du budget et de la planification des ministères et institutions pouvant participer au processus. Ainsi, est-il paru nécessaire de constituer un corps d'experts nationaux provenant de ministères et institutions stratégiques, à l'instar de l'environnement, de l'économie et des finances, du plan et d'autres ministères et institutions stratégiques.

L'immersion des acteurs budgétaires impliqués dans le processus est rendue nécessaire à la réforme pour faire comprendre à ceux-ci les concepts climat et environnement et la prise en compte de ceux-ci dans la chaîne Prospective, planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation. L'immersion a alors permis au noyau de définir un projet de feuille de route<sup>4</sup> de la réforme sur une période de 3 ans pour lui permettre de savoir ce qui sera fait par quel acteur et à quel moment. Ce projet a été travaillé et peaufiné avec le FMI, lors de la mission sur la BSC, à la demande des autorités. Celle-ci a alors permis de réaliser un diagnostic et de relever le cadre conceptuel et les aspects spécifiques de la gestion des finances publiques verte.

### **II.2 Efforts et résultats**

L'entame de la mise en œuvre de la budgétisation verte permet de partager les résultats ci-après :

#### ➤ **Sur le plan institutionnel : une organisation ministérielle avec une synergie d'acteurs**

La budgétisation verte demeure le champ d'action du ministère de l'économie et des finances à travers le service de la Direction du budget. Les travaux de budgétisation verte sont toujours effectués de concert avec le ministère de l'environnement qui constitue la tutelle technique des actions climatiques et environnementales et le ministère du plan chargé de la planification qui a en charge le programme d'investissement publics (PIP). L'implication simultanée de ces 3 ministères permet d'asseoir les fondements de la réforme.

La concrétisation de la phase pilote avec 9 ministères, actée par la lettre de cadrage budgétaire, exercice 2024, qui donne le ton à l'élaboration du budget. La lettre de cadrage précise en effet des dispositions particulières verte avec l'inscription d'une action budgétaire verte : « appui à la budgétisation verte » et des indications sur le marquage des dépenses vertes ainsi que des mesures pour l'élaboration du document budget vert. Il faut ajouter l'implication active des informaticiens à tout le processus BV pour la codification par axe et segments des lignes de dépenses.

➤ **Sur le plan organisationnel**, plusieurs sessions de formations ont été organisées à l'endroit des acteurs identifiés pour la mise en œuvre de la réforme, afin de renforcer leurs capacités en la matière. Pour tout projet à inscrire au PIP, l'étude de celui-ci intégrera les problématiques de changement climatique et de la protection de l'environnement dans tout le processus de la programmation. Aussi, les axes et

---

<sup>3</sup> Au départ le Togo avait opté pour la budgétisation sensible au climat. C'est au regard de l'évolution du processus qu'il a voulu intégrer les aspects environnementaux et réaliser la budgétisation verte.

<sup>4</sup> Le projet de feuille de route budget sensible au climat a été peaufiné par la mission du FMI.

## *Réformes des finances publiques en Afrique francophone*

segments définis pour la budgétisation verte, sont cotées selon que la dépense est favorable, défavorable, neutre ou non cotée pour le marquage. Ainsi, la dépense est favorable, lorsqu'elle vise explicitement à l'atteinte de l'objectif de l'un des segments du budget vert ou contribue à son atteinte. Elle est défavorable, lorsqu'elle ne vise pas explicitement la réalisation de l'objectif de l'un des segments du budget vert et contribuent négativement à atteindre un objectif vert. La dépense est neutre : lorsqu'elle n'a aucun impact sur l'objectif de l'un des segments du budget vert, et non cotée pour les dépenses non éligibles.

### ➤ **La préparation budgétaire**

La documentation budgétaire s'est beaucoup enrichie avec la réforme sur le budget vert. En effet, à l'entame du processus, le cycle budgétaire intègre la budgétisation verte dans le calendrier et le plan de travail budgétaire. Le document de programmation budgétaire économique pluriannuel 2024-2026 qui constitue la référence pour l'élaboration du projet de loi de finances, exercice 2024, a permis déjà d'annoncer cette nouvelle thématique dans la gestion des finances publiques et de donner quelques orientations sur la phase pilote de la réforme. C'est ainsi que le parlement lors du débat d'orientation budgétaire, sous le prisme climat s'est intéressée aux sujets climatiques dans les finances publiques en encourageant le gouvernement dans la réforme et en formulant des recommandations à l'endroit de celui-ci.

Le projet de loi de finances s'est enrichi avec toute une documentation qui aborde la réforme. Ainsi, l'exposé de motifs comporte de nombreuses dispositions relatives à la budgétisation verte et décrit l'approche progressive du processus. La phase pilote de la budgétisation verte est solennellement marquée par l'élaboration du Document budget vert 2024 et fera partie intégrante des annexes. Ce document décrit en effet une nouvelle présentation des recettes et dépenses budgétaires selon leur impact sur les changements climatiques et sur l'environnement. Il vise à établir une meilleure lisibilité des interventions du gouvernement en matière de changements climatiques et sur l'environnement. De ce fait, il constitue un outil de mise en cohérence entre les politiques de développement et leur traduction budgétaire et constitue dorénavant une priorité et un impératif de développement.

La mise en œuvre de la réforme budgétaire verte aboutit à l'intégration du budget vert à la loi de finances. Quels sont les risques et difficultés identifiés ?

### **III. Risques et difficultés**

Les risques et difficultés auxquelles est confrontée la réforme de la budgétisation verte relèvent du cadre réglementaire, institutionnel et de la complexité de formulation de certains objectifs et indicateurs.

#### ➤ **Sur le plan réglementaire**

Absence de directive de l'UEMOA ou de la CEMAC ou d'institution sous régionale en matière de budgétisation verte. Le Togo a dû concevoir la réforme avec le noyau des experts budget vert de la Direction générale du budget et des finances en concert avec le ministère de l'environnement, grâce à l'encadrement de la conseillère résidente du FMI auprès du MEF.

La loi organique relative aux lois de finances, qu'est la constitution financière de même

## *Réformes des finances publiques en Afrique francophone*

que les textes réglementaires ne prévoient aucune disposition pour prendre en compte les thématiques émergentes comme la budgétisation verte. Ce qui rend complexe un fondement juridique à trouver pour la budgétisation verte.

### ➤ **Sur le plan institutionnel**

- Absence d'un cadre institutionnel adapté au MERF. Le service de l'environnement ne fait pas office de Direction générale, mais de Direction.
- Réticence d'acteurs pour la création d'une section administrative à la DAF en charge du climat, du genre et des autres thématiques transversales.
- Réforme mise en œuvre par un nombre réduit d'acteurs pouvant compromettre la performance et la réalisation de la budgétisation verte. De même, le manque de moyens financiers ne permet pas de réaliser certaines activités dans les délais fixés.
- Limitation du cadre de budgétisation aux dépenses. Le marquage et l'analyse n'ont pas pris en compte le volet recettes.
- Objectifs, indicateurs et cibles parfois difficiles à projeter. Certaines projections nécessitent des enquêtes et demandent la mobilisation des ressources humaines (experts, techniciens) et financières.

## **IV. Perspectives et recommandations**

Elles sont relatives aux organes à intégrer à la réforme, au renforcement du dispositif institutionnel et aux actions de pérennisation.

### ❖ **Elargir le champ de couverture**

La réforme ambitionne étendre progressivement la budgétisation verte à tous les ministères, institutions et aux autres organismes publics. Ainsi, en 2024, il est prévu intégrer au processus 6 autres ministères et porter le nombre total de ministères pilotes à 20, à l'horizon 2025 et couvrir par la suite l'ensemble des ministères et institutions. Par ailleurs, dans le processus d'intégration des organismes publics, il est prévu un développement de compétences des acteurs pour avoir une expertise locale en budgétisation verte.

Au risque de ne pas limiter la budgétisation verte au cadre des dépenses, il est envisagé procéder au marquage des lignes de recettes et réaliser des études pour y intégrer les recettes.

### ❖ **Renforcer le dispositif institutionnel**

- ✓ Réaliser l'évaluation CPIMA : l'introduction des axes climat et environnement dans la budgétisation suscite des réflexions sur le volet de la gestion des investissements publics. Ainsi, à l'instar du PEFA Climat, une évaluation de la gestion des investissements publics mettant un accent sur les changements climatiques pourra être envisagée pour les pays qui s'engagent dans la budgétisation verte. Celle-ci permettra aux Etats d'effectuer un diagnostic de leurs cycles d'investissements et d'y relever les forces et faiblesses en lien avec les objectifs de changement climatique.

## *Réformes des finances publiques en Afrique francophone*

- ✓ Définir, proposer un ancrage institutionnel de la BV et disponibiliser des orientations/Directive UEMOA/CEMAC sur la BV : la budgétisation sensible au climat et à l'environnement étant une thématique émergente dans les finances publiques, les institutions sous régionales à l'instar de l'UEMOA, la CEMAC pourraient adopter une directive à l'endroit des Etats pour guider ceux-ci dans le processus budgétaire, de même que donner des orientations sur la préparation des documents budgétaires en lien avec les objectifs de changements climatiques et de protection de l'environnement.
- ✓ En plus la loi organique relative aux lois des finances qui encadre l'élaboration du budget de l'Etat n'indexe pas les thématiques émergentes (BSG, BV.). Il est important au niveau national de prendre des dispositions, des textes qui encadre le processus d'intégration des thématiques transversales dans la budgétisation à travers des décrets, lois....
- ✓ Tenir un séminaire gouvernemental consacré à la BV et à la BSG à l'instar du BP, afin de montrer les enjeux de la réforme et impliquer suffisamment le politique pour le portage de haut niveau du processus de prise en compte de ses thématiques.
- ✓ Avoir un appui politique du parlement (commissions finances et environnement) et impliquer les OSC, médias et collectivités. L'un des atouts de la réforme est l'existence au parlement des commissions qui ont en charge les questions environnementales et celle des finances publiques. Ces commissions ou sections parlementaires pourront faire des lobbyings à travers des études spécifiques et favoriser la prise de lois en faveur du climat et de l'environnement. Pour les pays qui se sont déjà engagés dans le processus, il est opportun que le parlement qui vote et contrôle la loi de finances soit suffisamment outillé sur l'étude des différents documents budgétaires qui intègrent les notions de climat et d'environnement, tels les DPPD, PAP, RAP, ... Ils font également des recommandations qui vont dans le sens de l'amélioration du processus d'intégration du genre, du climat et de la protection de l'environnement dans la budgétisation puisqu'ils représentent le peuple.
- ✓ Créer un service de l'administration des finances « genre, climat et autres thématiques transversales » et renforcer la synergie d'actions entre les PTF. Afin de mieux suivre la réforme, il serait opportun que des dispositions soient prises au niveau des Etats pour responsabiliser le service des affaires financières et de planification qui préparent les avant-projets de budgets, pour prendre en compte les thématiques émergentes liées au budget.
- ✓ Aussi, les négociations et actions avec les PTFs ne devraient être éparses où chacun milite d'intervenir sur un pan de la réforme, mais, les Etats doivent encourager la mise en commun des actions des PTFs et clarifier le rôle de chacun.

### ❖ **Actions de pérennisation**

- ✓ Elaborer les canevas et un manuel de BV (en général les outils de la BV dans la programmation et l'exécution)
- ✓ Intégrer les variables CC et environnement dans les outils de suivi de l'exécution du budget.

## *Réformes des finances publiques en Afrique francophone*

- ✓ Réviser la loi organique relative aux lois de finances pour intégrer explicitement les nouvelles thématiques dans la gestion des finances publiques, afin d'avoir un fondement légal pour la budgétisation verte.

### ❖ **Plan organisationnel**

Envisager les émissions d'obligation verte et mobiliser les ressources financières conséquentes. Avoir la possibilité d'aller sur le marché, accéder à des guichets de financements et lever des fonds pour l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux.

### **Bibliographie**

- Rapport technique du FMI sur le Togo, vers une gestion des finances publiques vertes, août 2023
- Budget citoyen 2021, 2022 et 2023
- CABRI, note d'information sur l'intégration du changement climatique dans la budgétisation et les finances
- Document de programmation budgétaire économique pluriannuel 2024-2026
- Feuille de route de la budgétisation verte au Togo.